

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

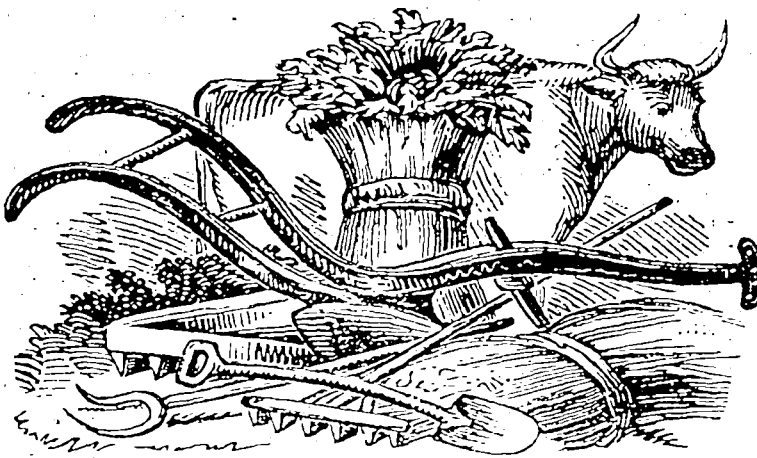
Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

Editeur-Propriétaire
FIRMIN H. PROULX

A toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau, et les arriérés devront alors avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédacteur

J. D. SCHMOUTH

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées au Rédacteur.

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne ; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

Chaque abonné retardataire trouvera le compte de ce qu'il nous doit pour abonnement à la Gazette des Campagnes dans le No. 17 en date du 18 avril dernier. C'est le guide le plus sûr et la formule la plus courte que nous ayons en ce moment pour inviter les retardataires à payer au PLUS TÔT.

Tous les journalistes se plaignent de ne pas être payés ; mais on comprendra facilement que n'ayant pas le patronage des grands journaux, nos ressources n'étant que dans le prix des abonnements, la gêne est pour nous plus considérable et le besoin d'argent nécessairement plus pressant.

CAUSERIE AGRICOLE

PRÉPARATION DU BEURRE.

(Suite.)

L'extraction du lait de beurre, ou le délaitage, pour employer une expression consacrée par l'usage, est l'opération qui succède immédiatement au barattage. Elle a une importance immense sur la qualité du produit. Quoiqu'on fasse, il est impossible, par les moyens ordinaires, d'enlever complètement le petit lait et les parcelles de lait caillé qui se trouvent emprisonnées dans la masse du beurre ; et la perfection, dans le genre, consiste à en laisser le moins possible.

Le beurre pur s'altère difficilement ; le petit-lait ou le lait caillé au contraire se décompose avec une très-grande facilité, et leur altération se transmet à la substance au milieu de laquelle ils se trouvent placés. Les beurres rances ne doivent leur mauvaise qualité qu'à l'altération du petit-lait et du lait caillé.

L'extraction aussi complète que possible de ces dernières substances est donc d'une absolue nécessité dans toute bonne fabrication. Pour remplir cette condition, on pétrit le

beurre, on le divise, on le bat, avec les mains, ou à l'aide de rouleaux en bois ou de palettes, soit à l'eau, soit à sec. Tous les moyens sont bons, pourvu que les matières altérables soient enlevées et qu'en même temps le beurre conserve tout son arôme.

L'emploi de l'eau pour le délaitage du beurre est ordinairement peu recommandé, et dans les contrées où l'on fait le beurre le plus délicat, on se contente de le pétrir à sec et de le comprimer au moyen d'une presse. Cependant, il est incontestable que l'eau aide beaucoup à l'extraction du petit-lait et du lait caillé. Ce dernier surtout n'est complètement enlevé qu'au moyen de l'eau, car il est solide, et ce n'est que par les lavages qu'il pourra être détaché. Par conséquent, il est très recommandable d'immerger le beurre de temps à autre dans l'eau pure, à mesure qu'on le pétrit.

D'ailleurs, pendant les chaleurs de l'été, il n'est presque pas possible de pétrir le beurre à moins de le faire tremper pendant quelques instants dans l'eau froide sortant de la fontaine. L'important alors c'est que l'eau n'ait aucun goût désagréable, car dans ce cas, les qualités du beurre pourraient être fortement diminuées. Le lavage complet du beurre lui fait souvent acquérir une valeur de quatre à cinq sous de plus par livre sur nos marchés.

Mais c'est surtout lorsque le beurre est destiné à l'exportation que le délaitage complet a une importance majeure. Il arrive très-souvent que des produits, reconnus comme supérieurs par les acheteurs dans le pays de production, s'altèrent beaucoup pendant le voyage, et cela tellement que, rendus à leur destination, ils sont devenus inférieurs à ceux que l'on avait achetés comme beurres communs. Cette diminution de qualité provient uniquement de la présence dans le beurre d'une trop grande quantité de lait caillé dont l'altération s'est transmise dans toute la masse du beurre.

On estime généralement que le beurre de bonne qualité renferme les trois quarts de son poids de beurre pur, le reste étant formé de petit-lait et de lait caillé.

L'altérabilité de ce beurre est encore très-grande, mais nous avons le secours du sel qui, par ses propriétés antiseptiques, empêche l'altération des substances étrangères et conserve au beurre toutes ses qualités. Lorsque le beurre ne contient qu'un quart de son poids de petit-lait et de lait caillé, le salage atteint complètement son but; mais si la proportion de ces derniers est plus considérable, le résultat du salage est incomplet, même en augmentant la dose de sel, et le beurre, quoique de bonne qualité lors de sa fabrication, devient mauvais au bout de quelques semaines.

En outre, on a souvent remarqué que le beurre fabriqué en grande quantité retient moins de petit-lait et de lait caillé que celui qui est préparé en petit. Dans les grandes fermes, par exemple, dans celles où l'on entretient 30 à 40 vaches pour la fabrication du beurre, le produit est ordinairement plus pur, plus délicat et se conserve sans altération plus longtemps que dans les petites fermes où l'on ne dispose que de 2 ou 3 vaches.

Voici, du reste, comme preuve de ce qui précède, la composition ordinaire des beurres fabriqués en grand et ceux fabriqués en petit :

En moyenne le beurre fait en grand, contient 77½ pour cent de beurre pur, 1½ de lait caillé et 21 de petit lait; tandis que le beurre brut fait en petit ne donne que 74 pour cent de beurre pur avec 4 de lait caillé et 22 de petit-lait. Ces chiffres sont le résultat de nombreuses analyses faites par des hommes compétents dans lesquels nous pouvons reposer toute confiance.

Il est généralement reconnu que le beurre fait pendant les grandes chaleurs est moins bon et que, malgré un salage abondant, il se conserve moins bien que celui obtenu en toute autre saison. On a constaté le fait; mais on ne s'en est jamais demandé la raison. La voici: le beurre produit à une température élevée reste mou, emprisonne dans son sein de nombreuses parcelles de caillé que les lavages réitérés ne peuvent enlever complètement et qui lui communiquent ses mauvaises qualités.

Il existe un moyen bien simple d'extraire tout ce caillé. Celui-ci est insoluble dans l'eau pure, nous l'avons déjà dit; mais il devient très-soluble (très-fondant) dans une eau légèrement alcaline. Par conséquent, pour débarrasser le beurre des impuretés qui peuvent l'altérer, on n'aurait qu'à le laver avec de l'eau dans laquelle on aurait jeté quelques grains de soda à pâte. Si l'on craignait que cette addition de soda ne donnât un goût désagréable au beurre, on pourrait l'essayer sur une petite partie de la substance, et alors on se convaincra que le soda, pourvu qu'il ne soit pas en trop grande proportion, n'altère aucunement le goût du beurre.

Quels que soient les soins apportés dans tous les détails de la fabrication, le beurre laissé à lui-même s'altère plus ou moins rapidement suivant la température. Pour empêcher cette altération, le moyen le plus généralement employé est le salage. On sale tous les beurres, même ceux qui doivent servir immédiatement à la consommation; car le sel, en certaines proportions, rehausse le goût du beurre. Seulement la quantité de sel varie suivant le temps qui doit s'écouler depuis le moment de sa fabrication jusqu'à celui où il sera consommé et aussi suivant la pureté du produit.

En outre, tous les sels du commerce ne sont pas également bons pour le salage du beurre. Disons d'abord que le sel doit être proscrit. Il est bien vrai que ce sel empêche l'altération du beurre; mais, comme il est en grains très-volumineux, il en faut une proportion plus considérable; puis les consommateurs dédaignent les beurres salés avec

du gros sel, les beurres qui croquent, comme on dit généralement.

Sur nos marchés, lorsque l'acheteur exige le sondage du beurre, il n'aime pas à sentir la gonde grincer sur les morceaux de sel qui se rencontrent sur son parcours, et les beurres qui possèdent ce défaut sont regardés comme produits communs, lors même qu'ils seraient supérieurs sous tous les autres rapports.

Le meilleur est celui qui a été longtemps exposé à l'air, desséché au four et pulvérisé bien fin. Le sel fin en soi est ordinairement d'excellente qualité, mais il n'est pas tout-à-fait assez sec et on y gagerait beaucoup à le faire séjourner pendant quelques heures dans le four après la cuisson du pain.

Si le beurre ne se conserve bien que lorsqu'il a été salé, d'un autre côté il ne faut pas que la proportion de sel soit trop considérable. Généralement cette proportion est d'une livre de sel pour 15 à 18 livres de beurre. C'est-à-dire qu'il faut une demi-livre de sel pour 8 livres de beurre ou un quartier pour 4 livres, ou 2 livres de sel pour 30 à 36 livres de beurre. Lorsque le produit est commun, on prend le maximum de la proportion; si, au contraire, il est de qualité supérieure, on choisit le minimum.

En Angleterre et surtout dans les îles de Jersey et de Guernesey, l'emploi du sel marin seul pour le salage du beurre est considéré comme insuffisant, et les fabricants les plus entendus dans cette spéculation font entrer dans leurs salaisons non-seulement du sel marin, mais encore une petite quantité de sucre et de salpêtre. Ils font alors le mélange suivant: 2 livres de sel marin, 1 livre de sucre, et une livre de salpêtre. Les quatre livres de ce mélange suffisent pour la salaison complète de 64 livres de beurre, ou la moitié pour 32 livres, de beurres ou le quart pour 16 livres, ou le demi-quart pour 8 livres. Le beurre ainsi préparé n'a pas tout de suite un goût fort agréable; mais au bout d'une quinzaine de jours il acquiert une saveur qu'aucun autre beurre ne peut obtenir par les moyens ordinaires.

Nous avons déjà eu occasion de parler de ce mode de salaison; malheureusement on n'a pas accordé à ce sujet toute l'attention qu'il méritait et même on s'est récrié contre l'introduction du sucre et du salpêtre dans le beurre, prétendant que ces substances devaient nuire à ses qualités. Cette prétention est sans aucun fondement; car nous avons essayé nous-même la méthode anglaise sur du beurre d'été altéré par un long battage, et quinze jours après le salage nous avions un beurre supérieur dépourvu du goût sucré qui prédominait lors de la salaison; nous avions employé de la cassonade blanche.

Quoiqu'il en soit de la répugnance de nos fabricants de beurre, il est incontestable que les beurres de l'Angleterre et des îles de Jersey et de Guernesey, sur les marchés de l'Europe, priment les beurres Américains et à plus forte raison les beurres canadiens. Les répugnances irréfutables et non raisonnées doivent être mises de côté quand il s'agit de nos intérêts commerciaux les plus chers.

Pour saler le beurre, aussitôt après le délaitage, on l'étend en tranches minces et on y répand dans les proportions voulues soit du sel pur, soit le mélange dont nous venons de parler, puis on replie les tranches sur elle-mêmes, on les bat de nouveau et on les tasse fortement dans les vases où le beurre doit être conservé jusqu'au moment de la consommation; enfin, on termine la salaison en tenant toujours le produit couvert de saumure.

La forme et la qualité des vaisseaux où l'on conserve le beurre influent aussi beaucoup sur le succès de la fabrica-

tion, surtout au point de vue de nos intérêts commerciaux. Nos tinettes, par exemple, ne conviennent pas du tout au commerce d'exportation : leur forme s'oppose à leur arrimage dans les navires transatlantiques, et elles ne peuvent conserver leur saumure ; de sorte que pendant le trajet, le beurre rancit et subit une dépréciation notable. La plupart de nos marchands offrent actuellement en vente des barils de chêne ou de frêne, remplissant toutes les conditions de bonne conservation, au prix ordinaire des tinettes de même volume pourvu qu'on promette de leur vendre aux prix courants le beurre recueilli dans ces barils.

REVUE DE LA SEMAINE

La loi des écoles du Nouveau-Brunswick et le récent triomphe des protestants sur les catholiques dans le Parlement Fédéral, voilà le fait qui a le plus attiré l'attention publique pendant la semaine qui vient de s'écouler.

Oui, c'en est fait, une province faisant partie de la Confédération Canadienne, une province adjacente à celle de Québec, une province-sœur poussée par le fanatisme protestant le plus infâme, se livre sans crainte et sans scrupule à la persécution religieuse contre une partie importante de sa population, l'attaque dans ce qu'elle a de plus cher au monde, dans ses convictions de catholicité. C'en est fait, la dégoûtante loi des Ecoles adoptée par la législature du Nouveau-Brunswick sera imposée de force à une population qui n'en veut pas, qui ne peut l'accepter sans fouler aux pieds ses principes religieux.

Désormais, les catholiques de cette province seront forcés de se courber sous une loi inique, impie, athée, d'aider à son fonctionnement au moyen de leurs propres deniers. Malgré les cris de leur conscience, ils aideront à la consommation de la plus infâme des iniquités, ils seront taxés, pressurés, on leur enlèvera leur pain si péniblement gagné pour le faire servir au soutien d'écoles que leurs enfants ne pourront fréquenter, parce que leur foi y serait en danger.

Il ne suffisait pas aux fanatiques du Nouveau-Brunswick d'enlever aux catholiques la liberté d'enseignement dont ils jouissaient par l'ancienne loi ; pour rendre la persécution plus complète, il fallait forcer nos coreligionnaires, les malheureux Acadiens, à soutenir ces bouges infectes, où les immondices et les ordures de toute sorte seront jetés à la face du catholicisme, et où les maîtres, fanatiques comme ceux qui les soudoient, travailleront à détruire les croyances religieuses de leurs élèves catholiques, si, par malheur, il y en a quelques-uns qui s'y rendent.

Comme les législateurs du Nouveau-Brunswick sont bien les dignes sujets de l'Angleterre, les vrais fils de leurs fanatiques ancêtres, les infâmes persécuteurs de la malheureuse Irlande ! Sans se donner la peine de couvrir un peu leur jeu, ces têtes felées veulent donner au monde entier une seconde édition des persécutions dont les Irlandais catholiques ont été les victimes, pour la même cause, pendant le siècle dernier. Par une politique mesquine et basse, l'Angleterre a jeté la population de l'Irlande dans le désespoir, l'a poussée vers le fénianisme et s'est créé un ferment de discorde dont elle souffre déjà et qui pourrait bien la bouleverser l'un de ces jours.

Les méprisables Chambres du Nouveau-Brunswick ont cru sans doute rendre hommage à leur mère-patrie en marchant sur ses traces et en persécutant à leur tour les doux catholiques dont on étouffe si facilement la voix et dont la longanimité est si bien connue. Cependant, contre l'attente

de leurs persécuteurs, les malheureux Acadiens, nos coreligionnaires, se sont récriés contre l'injustice qu'ils subissaient. Le *Moniteur Acadien*, se constituant le champion de la plus noble des causes, a appelé l'attention de tous les peuples de la Confédération sur l'iniquité que consacrait la dernière loi des écoles.

A la voix de la courageuse feuille, la population canadienne-française s'est émue et la presse catholique a pris fait et cause pour les Acadiens contre leur fanatique gouvernement. Un moment nous avons joui du plus beau spectacle que pût contempler un cœur sincèrement dévoué à la cause de l'Eglise de Jésus-Christ : l'unanimité dans le bien et le soulèvement général contre l'impiété. Un moment nous avons cru au triomphe de la sainte cause des persécutés.

Tous les journaux, ceux de l'opposition aussi bien que les organes du Gouvernement fédéral s'empressèrent d'affirmer leurs principes religieux et de promettre leur appui à la population catholique du Nouveau-Brunswick. Nous avons admiré surtout ce magnifique passage d'un article de la *Minerve* :

« Nous savons que le ministre de la justice se défendra principalement sur le terrain politique : il dira qu'il a voulu respecter l'indépendance de la province du Nouveau-Brunswick et que toutes les autres provinces de la Confédération doivent se féliciter de ce que le Gouvernement fédéral interprète la constitution dans un sens aussi large, aussi favorable à leur indépendance et à leur liberté d'action.

« Cette raison est très-forte au point de vue politique ; elle serait propre à nous faire transiger s'il s'agissait d'une question de moindre importance. Mais les droits de la conscience n'admettent pas de transactions ; pour les catholiques il s'agit ici de savoir si les habitants d'une province de la Confédération vont être élevés désormais comme des brutes sans qu'on leur enseigne leurs devoirs envers Dieu et envers le prochain. »

Puis elle rappelle l'exemple des troubles suscités en Irlande par une législation analogue et exprime la crainte qu'il n'en arrive autant au Nouveau-Brunswick. Plus tard, dans une correspondance parlementaire du 30 avril, elle revient à la charge et dit :

« Quant à savoir si la loi des Ecoles du Nouveau-Brunswick est contraire aux intérêts généraux de la Confédération, on peut s'étonner qu'il y ait doute sur ce point. Selon nous une question qui soulève tous les cœurs d'un bout à l'autre du pays, qui est bien près même de mettre les armes aux mains d'une partie de la population, est une question qui intéresse la Confédération toute entière ! Autrement, que faut-il donc pour que la Confédération soit intéressée ? Qu'est-ce donc qui constitue un intérêt général ? »

« Et quel homme d'état osera prétendre qu'une loi ordonnant que les écoles de toute une province soient non-séparées, c'est-à-dire athées, n'intéresse pas tout le pays ? Mais ce seul caractère d'athéisme devrait suffire pour faire juger la loi inconstitutionnelle ! Quoi de plus contraire, en effet, aux principes primordiaux de nos institutions que l'athéisme dans l'enseignement ? Dieu domine toutes nos lois ! »

En lisant ces belles phrases, surtout le *mais les droits de la conscience n'admettent pas de transactions*, en voyant la plupart des journaux soutenir à qui mieux mieux les droits des persécutés, nous nous disions : *le catholicisme va gagner sa cause* ; encore une fois le fanatisme protestant va venir se briser contre la fermeté du petit peuple catholique du Canada. Nous prévoyions bien déjà que les ministres fédéraux feraient leur possible pour donner gain de cause à la législature du Nouveau-Brunswick ; mais nous savions aussi nos

intérêts protégés par des hommes d'un pur patriotisme et par une presse trop franchement religieuse pour capituler devant les exigences effrénées d'une misérable clique.

Quoique puisse dire et faire Sir John A. McDonald, il cèdera devant la pression bas-canadienne et sera forcé de rendre justice à nos coreligionnaires persécutés; encore un moment d'illusion et nous allons crier victoire!

Ce moment n'arriva pas... Le fanatisme d'une poignée de misérables l'a emporté sur la justice et le droit. Comptant pour rien l'opinion publique de la province de Québec, et sous le plus futile des prétextes on a rejeté les justes demandes des Acadiens accablés par tant de lâcheté. Puis, à l'insulte joignant la plus amère dérision, on les renvoie à leurs persécuteurs, ou les confie à leur générosité, à la générosité du fanatisme protestant, à la générosité de ceux mêmes par qui leurs droits les plus sacrés sont foulés aux pieds.

Aujourd'hui, tout est consommé, l'injustice est sanctionnée, les protestants rient dans leurs barbes du bon tour qu'ils viennent de nous jouer, et les malheureux Acadiens sont de nouveau renvoyés aux lous qui les gouvernent et qui maintenant seront moins craintifs quand il s'agira de tondre le paria, le pauvre abandonné qu'on leur a jeté entre les pattes.

De tout le feu qui animait les feuilles bas canadiennes, de toute cette ardeur que montraient les journaux catholiques, de toutes les assurances de dévouement à la sainte cause de la Religion, qu'est-il donc arrivé? Un vent desséchant est passé sur tout cela et la voix de l'intérêt a fait taire la conscience. Seuls deux feuilles catholiques sont restées sur la brèche, combattant de toutes leurs forces en faveur de la noble cause qu'elles avaient embrassée et malgré les déflections nombreuses qui les isolent de plus en plus. Le *Nouveau-Monde* et le *Journal des Trois-Rivières*, portant toujours haut le drapeau de la vérité et de la Religion, ce qui est tout un, continuent leur généreux combat, malgré la fureur des flots envahissants qui les menacent.

Deux publications seules sont restées fidèles à leur devoir. Que sont devenues celles qui peu de jours auparavant combattaient à leurs côtés? Que sont devenues la *Minerve*, le *True Witness*, le *Courrier du Canada*, le *Journal de Québec*, le *Canadien*? Chose triste à avouer, mais malheureusement trop vraie: le vent de la faveur a soufflé sur eux et ils ont dirigé leurs coups contre ceux dont ils étaient naguères les plus chauds partisans.

La *Minerve* a oublié son fameux *mais les droits de la conscience n'admettent pas de transgressions* et trouve convenable que les habitants d'une province soient élevés "comme des brutes, sans qu'on leur enseigne leurs devoirs envers Dieu et envers le prochain."

Le *True Witness* invoque les avantages de la décentralisation, assimilant ainsi l'importante question de l'instruction de la jeunesse catholique à une misérable affaire commerciale. Reniant son passé et ses traditions, ce papier, autrefois défenseur dévoué des croyances religieuses, ne trouve aujourd'hui que des paroles élogieuses à adresser au ministre fédéral pour la manière sage et prudente avec laquelle il a rejeté les réclamations des catholiques du Nouveau-Brunswick; encore un pas et il trouvera que ceux-ci ont tort de crier lorsqu'on les égorge.

Le *Courrier du Canada*, désireux sans doute de reprendre bientôt la belle position qu'il occupait autrefois dans la presse canadienne, reconnaît que *en politique, la critique est aisée, mais l'art difficile*, que la question des écoles du Nouveau-Brunswick est une question des plus ardues à résoudre, et l'on comprend que ceux à qui incombait cette grande

tâche ont dû mesurer les obstacles et ne pas se heurter inutilement le front contre un mur. Cette prudence du *Courrier* lui vaudra sans doute de grandes faveurs.

Le *Journal de Québec* très-occupé du chemin de fer du Nord se borne à espérer pour la paix de la Puissance, que le Gouvernement et le Parlement du Nouveau-Brunswick reviendront sur leurs pas et, par une mesure plus juste, produiront de l'apaisement dans les esprits. Pour lui, "la question était de savoir si le gouvernement fédéral avait le droit d'intervenir, même dans un cas d'injustice, et ensuite s'il était sage d'appeler l'intervention impériale pour enlever à une province quelconque les immunités bien ou mal appliquées."

Le *journaliste quart-de-siècle* est bien ignorant aujourd'hui s'il ne sait pas que le gouvernement fédéral a le droit d'intervenir et de redresser l'injustice dont souffrent nos coreligionnaires du Nouveau-Brunswick. Il n'était pas si délicat quand il s'agissait non pas d'un droit à affirmer, mais d'une simple entreprise industrielle à faire mousser coûte que coûte.

Le *Canadien*, occupé spécialement à plaire à ses augustes patrons, avertit charitablement les catholiques que "dans un pays mixte comme le nôtre, il serait de la dernière imprudence de faire, des différences de races ou de croyances, la ligne de démarcations de partis politiques; qu'il faut éviter, même au prix des plus grands sacrifices, de réveiller les passions religieuses et de les armer les unes contre les autres, parce que cela produirait des maux beaucoup plus redoutables que tous ceux que l'on voudrait par là prévenir: le désordre, l'anarchie, sous leurs formes les plus affreuses; que les ministres du gouvernement fédéral ont montré une grande sagesse en abandonnant la position par eux d'abord prise, etc., etc." La tartine est assez longue.

Ainsi, d'après l'impayable M. L. Turcotte, crainte de voir les catholiques doivent rester tranquilles dans leur petit coin. Il faut éviter de réveiller les passions religieuses, mais le fanatisme protestant nous égorge, nous force à nous suicider, que peut-il donc nous arriver de pis? Croit-on que plus nous nous montrerons moutons, plus nous serons épargnés? Depuis quand la lâcheté est-elle devenue prudence? Par quelle aberration d'esprit en est-on venu à penser que le loup vorace épargnera l'agneau qui se présente à lui sans défense? C'est parce que nous avons été moutons que les protestants sont devenus prépondérants dans la Confédération; c'est parce que nous avons été moutons que la Législation du Nouveau-Brunswick a eu l'audace de passer sa dernière loi des Ecoles; et, tant que nous continuerons à être moutons le loup protestant tondra et croquera l'agneau catholique. Applaudissez maintenant M. du *Canadien* et compagnie.

Appelons donc les choses par leur nom; oui, nous avons été maltraités, basoués, honteusement abandonnés par ceux-là mêmes qui devaient nous défendre, et toutes les explications constitutionnelles que donne la presse québécoise ne prouvent qu'une chose: sa vénalité.

Vendredi, le 14 du courant, à trois heures de l'après-midi, Son Excellence le Gouverneur-Général a clos la cinquième session du premier Parlement de la Puissance, après avoir donné sa sanction à 121 bills.

Il est rumeur que les élections pour le prochain parlement fédéral auront lieu vers le 15 de juillet ou le commencement d'août.

De l'exploitation et de la conservation des forêts

Pays sans bois,
Maison sans toit.

L'INSTITUTEUR.—Hé bien, Pierre, que dites-vous maintenant de cette forêt des Beaumes? Vous paraît-elle assez utile et ne pensez-vous pas qu'elle puisse donner un bon revenu à son propriétaire? Vous étiez cependant d'avis de la défricher, dans le temps..... Quelle sottise!

PIERRE.—Ma foi, oui; son acquéreur a été mieux avisé; je crois qu'il a bien fait de la conserver, d'autant qu'il y a de beaux arbres dont il tirera plus tard bon parti.

L'INSTITUTEUR.—C'est parce qu'elle a toujours été bien exploitée et qu'il a continué à lui donner des sols. Bien d'autres, à sa place, auraient coupé le bois à dix ans pour cultiver, la première et la deuxième année, l'espace compris entre les souches; ils y auraient conduits ensuite leurs troupeaux, et auraient ainsi, pour engraisser quelques moutons, ruiné un bois pour une période d'exploitation.—Ah! on ne se rend quelquefois mal compte des résultats désastreux du pâturage!

Le blé, la vigne donnent une récolte par an; si des moutons les broutent, le revenu de l'année est perdu.

Pour les forêts c'est bien pire: l'allongement des arbres se produit par le bourgeon terminal; s'il est brouté la tige émet des branches latérales et ne s'allonge pas. Les bourgeons de ces branches sont-ils dévorés à leur tour; de nouveaux rameaux repoussent du pied et le brin s'étale et buissonne sans prendre aucun développement; puis, quand vient l'époque de l'exploitation, les produits sont presque nuls et on ne trouve pas de baliveaux à réserver comme porte-graines. On dit alors que le bois est de mauvaise qualité. Comment en serait-il autrement? Les troupeaux ont jadis anéanti, dans un instant, la récolte qu'on espérait avoir dix ou vingt ans plus tard.

PIERRE.—Il suffirait donc d'éloigner les troupeaux des bois pour avoir de belles forêts. Cependant, j'entends souvent parler de l'exploitation des bois, il me semble que ce n'est pas bien difficile.

L'INSTITUTEUR.—Vous vous trompez: par exploitation on comprend la coupe, la conservation et la régénération des forêts, trois opérations également importantes que je vais essayer de vous expliquer en peu de mots.

Après le pâturage, c'est le mode d'abattage qui influe le plus sur la végétation. Les souches, bien qu'ayant la faculté de repousser, ne sont cependant pas éternelles, et les exploitations trop rapprochées les épuisent rapidement.

Dans les sols humides, si on coupe les bois trop bas, l'eau recouvre les souches, qui alors, privées d'air, périclent.

Dans les terrains secs, au contraire, il faut couper les bois rez de terre, afin de forcer les souches elles-mêmes à donner des pousses bien plus susceptibles de durée que les branches, très-vigoureuses, il est vrai, produites par les étocs trop hauts.

Ces rejets de souche, développant des racines particulières, ont alors une existence indépendante de la tige principale et ils y survivent lorsque sa mort a entraîné celles des branches.

Que la section soit toujours nette et bombée; évitez surtout de détacher l'écorce des souches et de fendre le pivot, sans cela l'humidité s'y infiltrerait, les insectes y engendreraient la pourriture et le produit se ressentirait de toutes ces négligences.

Quant à la régénération des forêts, rien ne lui est plus

préjudiciable et nuisible que l'exploitation des bois à un âge trop jeune pour qu'ils puissent produire de bonnes semences; alors toute souche morte fait un vide que rien ne remplit. C'est une clairière naissante, et chaque exploitation vicieuse l'agrandit; lorsque le vide est devenu un peu considérable, au lieu de le replanter, on y conduit les troupeaux pour en utiliser l'herbe, et la ruine commence; les jeunes pousses sont dévorées, le vide s'agrandit et peu à peu le bois disparaît.

Comme ce résultat ne se produit néanmoins qu'après un temps assez long, pendant lequel les revenus de la forêt ont été constamment en diminuant, on se félicite de sa destruction, sous prétexte qu'elle ne rendait plus rien.

Dans d'autres bois, bien qu'on laisse des arbres de réserve, comme portes-graines, les propriétaires sont dans l'usage de cultiver les intervalles entre les souches pendant une année ou deux après la coupe, et quelquefois même d'y faire des fourneaux. Cette pratique vicieuse.....

PIERRE.—Oh! quant à cela, ne vous prononcez pas trop vite; c'est un binage qui fait plus de bien que de mal. D'ailleurs, qu'il y pousse du blé ou de l'herbe, le bois vient tout de même, et le propriétaire y trouve son bénéfice.

L'INSTITUTEUR.—Erreur, Pierre, erreur! dans un binage vous remuez la terre en respectant les racines et les plantes et vous ne détruisez que les herbes parasites. Dans ces cultures, on ne touche pas, il est vrai, aux vieilles souches, mais les jeunes rejets, les dragons, les graines, les brins de semences, que deviennent-ils? Tout disparaît avec les herbes dans les fourneaux; voilà où est le mal.

Si on semait en même temps des graines forestières tous les vides seraient bientôt reboisés, et il en résulterait alors une amélioration; autrement ces cultures, non-seulement rendent le repeuplement et la régénération impossibles, mais encore ruinent les forêts en déchirant les racines et appauvrissant le sol de plus en plus.

Il en est de même de l'enlèvement continu des feuilles mortes. On ne réfléchit pas que les bois fertilisent, par leur dépouilles, le sol qui les nourrit. Ces feuilles constituent leur engrais spécial, et c'est par cette raison que, dans les forêts où cet usage n'est pas en vigueur, le terrain s'améliore de plus en plus et donne toujours de plus beaux produits.

Enlever aux forêts cet élément de prospérité, c'est comme si on retirait le fumier de vos terres. Le sol, produisant toujours et ne recevant plus d'engrais, s'épuise et le bois disparaît.

PIERRE.—M. l'instituteur, je vous arrête-là. C'est une question de vie ou de mort. Les feuilles mortes sont notre seule ressource pour faire la litière et les engrais, et mieux vaut en priver les forêts que nos cultures. Périclent les bois plutôt que les récoltes.

L'INSTITUTEUR.—Et quand il n'y aura plus ni bois ni feuilles, comment ferez-vous?

PIERRE.—Il y en aura toujours assez pour nous, et si plus tard la litière vient à manquer nos enfants y pourvoiront ou quitteront le pays.

L'INSTITUTEUR.—On ne peut pas être plus franchement égoïste. Mais, lorsque vous n'avez rien pour nourrir vos moutons, leur donnez-vous la ration de votre mulet? Non, hé bien, pourquoi donc prendre aux bois les engrais pour en fertiliser vos terres?

Ne vaudrait-il pas mieux abandonner cet usage funeste, avant que la disparition des forêts ne vous y oblige et chercher le moyen d'avoir de l'engrais, tout en conservant les

bois? Il suffirait, pour cela, d'adopter, dès à présent, une meilleure méthode d'exploitation et de ne pratiquer cet enlèvement que tous les six ou sept ans, dans les mêmes cantons: on pourrait alors mettre en défens les jeunes coupes, pour ménager les plants naissants, ainsi que celles en tour d'exploitation afin d'y conserver les feuilles si nécessaires à la germination des semences.

Les bois sont comme les prés, il faut les entretenir pour les conserver et en tirer un bon revenu; sans cela leur destruction s'effectue peu à peu et presque sans qu'on s'en aperçoive.

PIERRE.—C'est très-bien en théorie; mais en pratique, il faut tenir compte de la position des petits propriétaires, qui cherchent à retirer de leurs bois le plus grand revenu possible; s'ils les coupent jeunes, c'est autant de gagné, et l'intérêt de l'argent les dédommage. Ils n'ont pas de ressources pour les améliorer; et d'ailleurs le bois ne vient-il pas tout seul?

L'INSTITUTEUR.—Toujours le même système; jouir vite, sans se préoccuper de l'avenir. On ne veut pas comprendre qu'une forêt coupée à vingt ans donne plus de produits en argent et en matière, que si elle avait été exploitée quatre fois à cinq ans, ou deux fois à dix ans.—ANTOINE ROUSSER.

Oiseaux de basse-cour

LA PONTE.

(Suite.)

Ceci devient peut-être un peu trop absolu et tendrait à généraliser, plus qu'il n'y a de raison, des faits particuliers ou des exceptions. Si nous ne pensons pas qu'on doive avoir une confiance illimitée dans les signes indiqués, nous ne voulons pas non plus leur ôter tout crédit. Ils ont une certaine valeur; il faut apprendre à nuancer celle-ci et ne pas la dédaigner.

Toutefois, avant qu'elle soit entrée dans la première période de sa fécondité active, la pondeuse ne donne à celui qui l'observe que de bien faibles présomptions sur son degré d'aptitude à produire abondamment des œufs. Il n'en est plus de même lorsqu'elle a commencé à pondre. Alors il est possible de la juger dans l'avenir par le présent, et c'est déjà un résultat heureux que de le pouvoir faire en toute connaissance de cause au début de sa carrière, car il y a intérêt à n'entretenir pour la production des œufs que les poules les plus fécondes, avantage au contraire à écarter celles qui, à dépense égale, rendraient peu, ou ne rendraient pas assez. Jusqu'à plus ample informé, sachons du moins faire bon usage des indices que donnent la forme et certains caractères fort appréciables quand approche le moment de la ponte, et pendant toute sa durée.

« La poule bonne pondeuse, disait Prangé, lorsqu'elle est à son maximum de ponte, à la crête et les barbillons d'un rouge vif; le disque auriculaire bien détaché, d'un blanc mat; l'artichaut touffu, étalé, en houppes; les excréments blanchâtres; le corps bien développé et les plumes lustrées. »

Ces signes donnent pleine certitude, mais ils ne se montrent très-prononcés que chez les bonnes poules convenablement nourries et placées dans les conditions d'hygiène les plus favorables à une culture intensive. C'est à dessein que nous insistons autant sur ce point: il est capital, et nous en avons donné les raisons.

Voyons maintenant les mauvaises pondeuses, celles qu'il faut savoir écarter pour ne pas atténuer le bénéfice que laisse toujours l'entretien intelligent des autres.

« Au moment de la ponte, reprend L. Prangé, elles ont la crête ternie que leurs compagnes l'ont déjà rouge; elles la conservent telle pendant toute l'année. A de rares intervalles cependant, des injections avortées s'y produisent; elle ont pour quelques heures une rougeur plus considérable de la crête, mais ce caractère est si fugace qu'il pourrait passer inaperçu. Le disque auriculaire si saillant, si mat, si blanc, chez les bonnes pondeuses, reste rougeâtre; quand la coloration

blanche s'y produit, elle est irrégulière, disséminée en plusieurs points, et on remarque presque toujours, tandis que les bonnes pondeuses sont à leur maximum de production, que les mauvaises portent un liséré rougeâtre à la partie inférieure de l'oreillon: celles-ci d'ailleurs n'ont jamais l'artichaut développé; souvent leur plumage est terni: elles sont assez ordinairement criardes, chanteuses, querelleuses, gourmandes, couveuses, portent le trouble dans la basse-cour et tourmentent les bonnes pondeuses, dont l'humeur et les mœurs sont tout autres. »

Le contraste est frappant entre celles-ci et celles-là; il doit aider les moins experts dans le choix à faire des bonnes pour la formation et le renouvellement du troupeau.

Chez les pondeuses les plus fécondes, la ponte n'est interrompue que par les intervalles forcés entre la ponte complète et le désir de couver. L'incubation ne fait pas l'affaire de l'éducateur qui spéculé sur la production des œufs. Il s'agit donc de détourner la couveuse du besoin qui s'est emparé d'elle et qui, la possédant tout entière, impose silence à toute autre faculté et déprime d'une manière absolue la puissance productive de la grappe ovarienne.

On a trouvé le moyen de découper les poules, suivant l'expression de M. Ch. Jacq. Ce moyen forme un traitement hygiénique fort simple et consiste en ceci: emprisonner la couveuse sous une mue, lui donner à boire de l'eau bien fraîche, et pour toute nourriture quelques herbes à peine, pendant quarante-huit heures. On lui rend ensuite la liberté, mais en la tenant séparée des autres, afin de lui ménager la nourriture échauffante pendant quelques jours encore, après quoi elle reprend la vie commune et se remet bientôt à pondre. Découper une poule est d'autant plus aisé, en général, qu'elle appartient à une famille meilleure pondeuse ou plus apte à l'engraissement.

La production des œufs est vraiment considérable ici. On en trouve des preuves irrécusables dans les chiffres inscrits aux tableaux des opérations de la douane. Si brillant ou si satisfaisant qu'apparaisse néanmoins le résultat accusé, il est certain qu'il pourrait être beaucoup plus favorable aux producteurs.

C'est là ce qui nous touche.

Entre une poule féconde ou bonne pondeuse et une pondeuse médiocre, on peut observer une différence de production fort considérable, car elle s'étend souvent du simple au double.

C'est cette différence qu'il s'agit de combler pour arriver à des éducations plus lucratives.

EUGÈNE GAYOT.

(A continuer)

Pronostics de beau temps

Quand l'horizon au coucher du soleil, est rouge vif ou sans nuage, et que le vent est au nord, on est sûr d'avoir du beau temps; rouge au soir, blanc au matin, c'est la journée du pèlerin. Il en est de même lorsque les nuages, après la pluie, descendent près de terre; et semblent rouler dans les champs. S'il survient un brouillard pendant un mauvais temps, il indique que ce temps va changer. Il y a signe d'un beau jour lorsque nous voyons le soleil, à l'horizon, environné d'un grand cercle qui diminue et disparaît insensiblement; même signe si, durant l'hiver, le soleil se montre pâle à son coucher, et lorsqu'il n'est pas nébuleux quand il quitte l'horizon. Si sa pourpre colore encore les nuages qui l'environnent, ne craignez pas la pluie pendant la nuit ni le jour suivant. Des éclairs sans nuages sont signes de beau temps et de chaleur.

Autres signes de beau temps. — Espérer encore le beau temps si la flamme de votre lampe ne vacille pas; si la chodette pendant la nuit fait entendre une voix basse et tranquille; si la corneille, sur la fin du jour, déploie gaiement sa voix agreste; si les corbeaux réunis redoublent leurs cris et en adoucissent l'âpreté; s'ils vont et viennent, sautillent, voltigent autour des arbres, se perchent sur la cime, partent en foule; si les grues s'élèvent en l'air hardiment; si les chauves-souris se montrent en grand nombre. Les chouettes qu'on entend crier pendant le mauvais temps annoncent le retour du beau temps. Les fils répandus le matin sur la terre indiquent sa pré-

rence. Les moucheron se jouent au soleil couchant.

Pronostics tirés du feu.— Si le bois brûle en hiver plus vivement que de coutume, c'est un signe de gelée; quand la suie se détache et tombe de la cheminée, il y a indice de pluie. Quand la lampe ou bougie étincelle et forme un chamignon, pluie. Si la braise est plus ardente qu'à l'ordinaire, si la flamme est agitée, c'est indice de vent et de froid. Quand, au contraire, la flamme est droite et tranquille, c'est un signe de beau temps.

Pronostics tirés des plantes.— Le liseron des champs, le mouron des champs, le souci pluvial et beaucoup d'autres plantes ferment leurs fleurs aux approches de la pluie, ce qui a même fait appeler le mouron baromètre du pauvre homme.

Pronostics de froid, de dégel, de pluie, etc.— L'arrivée des oiseaux de passage est un signe de froid plus ou moins prochain. Les apparences de deux ou trois soleils, sont des indices de neige et de froid. Les éclairs sont en hiver un signe de neige prochaine, de vent ou de tempête. Les nuages moutonnés indiquent du vent pendant l'été, et de la neige pendant l'hiver. Si l'horizon est dépourvu de nuages et qu'il ne souffle aucun vent, ou celui du nord, c'est un signe certain de beau temps. Si après le vent, il survient une gelée blanche qui se dissipe en brouillard, le temps devient mauvais et malsain. Le changement fréquent du vent est l'annonce d'une bourrasque. Si le sol, le marbre, le fer, les vitres, deviennent humides; si les bois des portes et des fenêtres se gonflent, si les creux aux pieds deviennent douloureux, c'est signe de pluie ou de dégel. Les vents qui commencent à souffler pendant le jour sont beaucoup plus forts, et durent plus longtemps que ceux qui commencent pendant la nuit. Si en frottant un chat dans l'obscurité il jaillit du poil des étincelles électriques, c'est signe de sécheresse et de froid. Beaucoup de neige annonce une année fertile. Les pluies abondantes font craindre le contraire. Si le temps est pluvieux, il y a beaucoup de foin, mais peu de blé; si il est chaud, beaucoup de froite mais verveux; si il est froid, les récoltes sont perdues. Si le printemps et l'été sont très-doux, secs, on sera menacé de disette; si l'été est chaud, il y aura beaucoup de maladies. Un automne pluvieux annonce une mauvaise qualité dans les vins, et une médiocre récolte de blé pour l'année suivante, un bel automne est presque toujours suivi d'un hiver venteux. En général la longue intempérie des saisons soit par vent, soit par sécheresse, soit par humidité, soit par chaud ou par froid, devient nuisible aux plantes, comme aux animaux. Les printemps et les étés humides sont ordinairement suivis d'un bel automne; si l'hiver est pluvieux, le printemps est sec; si celui-ci est sec, celui-ci est humide. Lorsque l'automne est beau, le printemps est pluvieux. Le baromètre, le thermomètre et les hygromètres sont utiles pour fournir des données sur la température, sur l'état de sécheresse et d'humidité atmosphériques. Dans les étés humides, l'évaporation enlève à la terre beaucoup de chaleur, ces étés font produire beaucoup de graines à l'épine blanche, aux queues-de-renards et autres plantées; de là l'opinion que leur fécondité annonce un hiver rigoureux. Quand le vent souffle du sud-ouest pendant l'été ou l'automne, que la température de l'air est très-froide pour la saison, et que le baromètre baisse, on doit s'attendre à beaucoup de pluie. Les signes de dégel sont: la chute de la neige en gros flocons tandis que le vent souffle du sud; les craquements qui se font entendre dans la glace, si le soleil paraît baigné d'eau, et les cornes de la lune émousées; si le vent tourne au sud ou est très-changeant. On voit que ce sont en général les mêmes indices que pour l'humidité. On a observé que si octobre et novembre sont froids et neigeux, janvier et février sont doux. — HENRI DE ROSSIÈRE.

Petite chronique

DRAINAGE DES TERRES.— M. Georges Leclère, secrétaire du Conseil d'Agriculture de la Province de Québec, annonce dans les journaux, à l'exclusion de la *Gazette des Campagnes*, que "Les personnes qui désiraient drainer leurs terres d'après

les principes de cet art, voudront bien passer au Bureau du Conseil d'Agriculture, No. 615, rue Craig, Montréal, où elles auront tous les renseignements désirés. Le Conseil d'Agriculture a fait venir d'Europe des ouvriers draineurs connaissant d'une manière pratique toutes les opérations du drainage. Pour plus amples informations, s'adresser à Georges Leclère, Secrétaire du Conseil d'Agriculture de la province de Québec."

M. George Leclère agit comme un *petit maître*: il ne patronise que ses intimes. Nous sommes loin de croire qu'en cela il suive les ordres de ses Supérieurs. Vu les dispositions peu amicales de M. le Dr. Leclère à l'égard de notre journal agricole, et afin de ne pas priver nos lecteurs des avantages offerts de temps à autre par notre Conseil d'Agriculture, nous publierons gratuitement à l'avenir ses annonces. Deux à trois fois nous avons envoyé à M. Leclère un compte pour une copie de la *Gazette des Campagnes* à l'adresse du Conseil d'Agriculture, et nous n'avons pas encore eu l'honneur d'une réponse. Nous n'en voulons pas pour cela à M. Leclère, mais il nous semble que, pour une seule copie de la *Gazette des Campagnes* que le Conseil d'Agriculture reçoit, nous aurions droit d'en être payé.

Nous lisons dans le *Journal de Québec*: "On nous prie d'attirer l'attention, de qui de droit, sur le fait qu'un certain individu, qui a déjà fait ses preuves sur ce terrain, distribue des bibles et autres livres *ejusdem farinae*, aux émigrants belges et catholiques, à leur arrivée à la station du Grand Tronc, à Lévis. Bien plus, il s'efforce de leur prouver qu'ils ne trouveront rien à faire, à Québec surtout chez les catholiques qui sont tous paures et qu'il vaut mieux pour eux prendre le chemin de l'Ouest. Une telle conduite nous aurait surpris de la part de tout autre que de celui qui s'en rend coupable. Nous espérons, cependant, qu'on y verra, et qu'on fera bonne et prompt justice de ces artisans de mensonges, de ces trafiquants de nationalité et de religion."

— Une dame de Chicago écrit à une amie de Boston: "Ma chère, tu ne reconnaîtrais jamais la ville qui, il y a à peine quelques mois, tendait les bras à l'univers en demandant des secours, et on a bien raison de s'étonner de l'inconcevable activité de nos concitoyens, mais ce qui m'étonne plus que tout le reste, c'est de voir le luxe extravagant que déploient un grand nombre de nos dames dont les maris ont essayé des pertes énormes durant l'incendie. Vraiment, je suis tentée de faire cette réflexion: que le feu même de l'enfer ne pourra jamais consumer la vanité chez la femme."

RECETTES

Moyen d'utiliser le poussier de foin pour la nourriture des animaux

On tient généralement le poussier de foin pour un déchet détestable, et l'on n'en tire aucun parti sérieux; c'est par conséquent être utile aux cultivateurs que de leur enseigner la manière de l'utiliser avec profit.

A défaut de cribles convenables, on prend une caisse légère dont on a troué tout le fond à l'aide d'une vrille. — Ceux qui raffinent passent ensuite un fil de fer rouge dans chaque trou. — On verse le poussier de foin dans cette caisse, et on la secoue comme s'il s'agissait de tamiser de la farine avec un sas. On prend ensuite le poussier qui a passé à travers ce tamis, on le met dans un seau et on l'arrose avec de l'eau bouillante. Au bout de dix minutes ou un quart d'heure d'infusion, on blanchit le tout avec une ou deux poignées de farine d'avoine ou avec des recoupes. On remue bien cette bouillie et on la donne aux porcs, alors qu'elle n'est plus que tiède, non pour les engraisser, mais pour les entretenir et les développer de taille, au moment où les harbages, les racines et les pommes de terres font complètement défaut. Ce mode de nourriture est excellent; nous pouvons l'affirmer, car depuis plusieurs années il est pratiqué chez plusieurs cultivateurs des Vosges, de la Meurthe, de la Moselle, de la Marne, et dans les environs de Paris; et les résultats qu'ils en obtiennent font des jaloux.



TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Après le 25 JUIN prochain, les émigrants seront envoyés au Fort Garry au tarif suivant:

TORONTO AU FORT WILLIAM.

Adultes, \$5; enfants au-dessous de 12 ans, \$2.50; 150 lbs. bagages sans frais. Bagage extra, 35 centimes par 100 livres.

FORT WILLIAM AU FORT GARRY.

Emigrants, \$15; enfants au-dessous de 12 ans, \$8; 150 lbs. bagage particulier, sans frais. Bagage extra, \$2 par cent lbs. (On ne peut prendre de chevaux, bœufs, porcs ou lourds instruments aratoires.)

MANIÈRE DE VOYAGER.

Par Chemin de Fer, de Toronto à Collingwood ou Sarnia.

Par Vapeur, de Collingwood ou Sarnia à Fort William.

45 milles en voitures du Fort William au lac Shebandowan.

310 milles de navigation interrompue en bateaux non couverts, du lac Shebandowan à l'Angle Nord-Ouest du Lac des Bois.

95 milles en chars ou wagons de l'Angle Nord-Ouest du Lac des Bois au Fort Garry.

Entre le Fort William et le Fort Garry, on s'occupera des tentes à élever pour la commodité des émigrants lorsqu'il y aura portage. Les passagers devront se pourvoir contre le besoin. Néanmoins on fournira des provisions au prix coûtant au Lac Shebandowan, Fort Francis et à l'Angle Nord-Ouest du Lac des Bois.

BILLETS POUR LE FORT GARRY VIA FORT WILLIAM.

On peut se procurer des Billets à Toronto, aux Stations des Chemins de Fer Nord, Grand Occidental et Grand Tronc.

Les émigrants sont priés de prendre avis que les bagages sont limités à 150 livres, poids voulu pour les portages, et ce bagage ne doit pas excéder 450 livres pour chaque émigrant.

Après le 1er août prochain, sur la Route de la Rivière-Rouge, on pourra se charger du transport des articles plus lourds.

Par ordre,

F. BRAUN,

Secrétaire.

Département des Travaux Publics }
Ottawa, 30 mai 1872. }

CHAMBRE PROVINCIALE DES NOTAIRES

AVIS est, par les présentes donné que, mercredi, le trois mai prochain, à 11 heures A. M., il y aura à Québec, dans une des salles de l'Université-Laval, une assemblée des membres de la Chambre Provinciale des Notaires, et qu'alors Philippe Beaulieu, de Kamouraska, clerc-notaire, se présentera devant la dite Chambre pour être admis à la pratique du Notariat.

J. B. DELAGE,

S. C. P. No. 2

Québec, 11 juin 1872.

TERRE A VENDRE

LE soussigné nous prie d'annoncer qu'il vendra une magnifique terre, avec bâtiments, animaux, instruments d'agriculture, etc.

Elle est située au Détour du Lac Témiscouata, sur un site le plus pittoresque, au bord même du lac. Cette propriété peut à juste titre être appelée une ferme-modèle. Ceux qui auraient intention de devenir propriétaires d'une exploitation agricole qui ne la cède en rien, en fait d'amélioration, ne devraient pas retarder à s'adresser directement au soussigné pour connaître les conditions de vente.

EDMOND TÊTU,

Détour du Lac Témiscouata.

COURS ELEMENTAIRE DE BOTANIQUE

ET

FLORE DU CANADA

A l'usage des maisons d'éducation, par l'abbé J. Moyen, professeur de sciences naturelles. 1 volume in-8 de 334 pages et de 46 planches. Prix: cartonné, \$1.20.—\$12.00 la douzaine. Le cours élémentaire seul, (62 pages et 31 planches). Cartonné, \$0.40.—\$4.00 la douzaine.

Publié et en vente chez

Geo. E. Desbarats,

Imprimeur-Editeur, 319, rue St. Antoine, à Montréal.

Ce livre, comme son titre l'indique, comprend deux parties: les principes généraux de la Botanique, et la description des plantes du Canada. On y a ajouté un appendice relatif aux plantes cultivées.

Les principes, débarrassés de tous détails superflus ou d'un intérêt secondaire, exposés avec clarté et méthode, pourront être facilement compris et retenus même par les enfants des écoles primaires. Quinze ou vingt leçons suffisent pour ce travail.

Cependant rien n'a été omis de ce qui convient à une forte éducation comme la reçoivent les élèves de nos grands établissements. C'est le témoignage que rend M. l'abbé Provancher, dans le *Naturaliste Canadien*: "Nous nous plaisons, dit-il, à reconnaître que l'auteur traite la science des plantes dans ce cours en homme qui la connaît et qui sait respecter ses prescriptions. Quoique qualifié d'élémentaire, rien n'a été omis, le cours est complet." A ce précieux témoignage nous joindrons celui d'un nombre considérable d'Etudiants en médecine qui ont bien voulu faire usage de ce traité pour la préparation de leurs examens: ils ont trouvé un résumé fidèle des leçons que leur donnent de savants professeurs, et ils ont pu ainsi obtenir un brillant succès tout en s'épargnant un travail considérable.

La Flore est le complément presque indispensable des principes élémentaires. "Pour peu qu'on ait l'expérience de l'enseignement, dit l'auteur dans sa préface; on ne saurait mettre en doute la nécessité d'exercer l'élève à décrire les végétaux, à chercher par voie d'analyse le nom de ceux qu'il ne connaît point: c'est le seul moyen de bien lui faire comprendre les principes de la science, de graver dans son esprit la terminologie botanique, de le familiariser avec les formes si variées que revêtent les plantes, enfin, de lui donner une connaissance pratique du règne végétal."

MOULINS A COUDRE DE BANNER

Prix variant de \$5 à \$10, \$25, \$40 et \$60.

Chaque Cultivateur tant soit peu à l'aise devrait s'empresser d'acheter un des célèbres Moulins à Coudre de Banner, manufacturés par la Compagnie des Moulins à Coudre de Banner, à

SHERBROOKE, P. Q.,

à des conditions faciles, en payant une partie du prix comptant et la balance par paiements mensuels.

C'est le moulin à coudre le plus simple et le plus facile à mettre en opération. C'est aussi celui qui fait le moins de bruit de tous les moulins construits jusqu'à ce jour. Rien dans le mécanisme pour embarrasser les Dames.

Chaque famille devrait avoir le sien.

M. J. Belleau, marchand, a accepté l'agence à la Rivière-Ornelle pour la vente de ces moulins à coudre.

On peut aussi se procurer ces différents moulins à coudre, à Ste. Anne de la Pocatière, en s'adressant au Propriétaire de la *Gazette des Campagnes*.

S'adresser par écrit à JOHN RUTHVEN, agent-voyageur-général, à la Rivière-du-Loup, comté de Témiscouata.